

Politiques économiques

Dans le temps qui me reste j'aimerais dire quelques mots des petites entreprises. Comme certains le savent, c'est dans les petites entreprises que se trouvent en gros 50 p. 100 des emplois au Canada, qu'il s'agisse des emplois nouveaux ou des emplois totaux. Lorsque nous avons parlé de l'obligation pour le développement de la petite entreprise, nous avons cherché entre autres choses à faire comprendre au ministre que ce programme devrait être prolongé au-delà de l'année en cours, et que son bénéfice devrait être étendu aux entreprises qui ne sont pas constituées en sociétés. Je me suis également entretenu avec le ministre d'État (Finances) (M. Bussières), ce dont je lui sais gré. Chaque fois que j'ai abordé cette question avec eux, ils ont dit qu'il s'agissait là d'un programme très coûteux, et qu'il serait très difficile de justifier sa prolongation au-delà du 31 mars 1981.

La Fédération canadienne des entreprises indépendantes m'a informé récemment qu'il faut moins d'argent pour créer un emploi dans le cadre de l'obligation pour le développement de la petite entreprise—je parle de création et non de maintien d'emplois, ce qui est autre chose—que de certains autres programmes. La Fédération canadienne des entreprises indépendantes estime par exemple que la création d'un emploi coûte \$5,600 dans le cadre de l'obligation de développement de la petite entreprise, mais \$8,400 dans celui du programme d'incitation au développement régional. Quant au programme Canada au Travail, le montant est à peu près équivalent à celui de l'obligation de développement des petites entreprises, c'est-à-dire \$5,490. Dans le cadre du programme d'aide à la création locale d'emplois, chaque emploi créé coûte \$7,000. Je demande instamment au ministre d'étudier de nouveau le programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises. Son principal attrait, tant à mes yeux qu'à ceux des dirigeants de petites entreprises, réside dans le fait que cette formule est exempte de paperasserie. Nous savons tous quel supplice représentent les écritures administratives. A cet égard, nous apprécions le travail effectué par le service chargé de réduire leur volume. Je dois en féliciter le ministre. Ce service a fait un excellent travail et tous s'accordent à dire qu'il a grandement réduit l'importance de cette corvée, qui compliquait passablement les choses à beaucoup de petites entreprises.

● (2050)

Jusqu'à maintenant, je n'ai parlé que de ce que la création d'un emploi coûte au gouvernement en revenus fiscaux perdus. Le coût des emplois ne permet pas de prévoir quels genres d'emplois seront maintenus. L'obligation pour l'expansion des petites entreprises est la formule la plus profitable pour les petites entreprises non imposables. Elle servira surtout à leur éviter la faillite. La Fédération canadienne des entreprises indépendantes a estimé que ces obligations permettraient la création de 36,000 emplois qui coûteraient un milliard et quart de dollars au gouvernement. J'ai demandé à la Fédération de me donner un chiffre, et je lui ai demandé si ses experts avaient calculé sur leurs modèles économiques combien d'emplois seraient épargnés si tous ceux qui profitent du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise étaient déficitaires ou incapables de payer des impôts. Elle estimait ce nombre à 63,000 emplois. Il me semble donc qu'on pourrait songer à un montant sensiblement inférieur à \$5,600.

Si nous considérons le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise non seulement quant aux emplois additionnels qu'il permettrait de créer mais aussi quant à ceux qu'il permettrait d'épargner, nous constaterons que ceux qui en profiteront le plus sont ceux qui sont déficitaires et nous en arriverons à un montant sensiblement inférieur à \$5,600 pour créer un emploi. Même maintenant le chiffre de \$5,600 se compare très favorablement à tout ce qu'il en coûte pour créer des emplois dans le cadre d'autres programmes du gouvernement. Je le répète, ce programme a ceci de beau qu'il n'exige pas de paperasse.

J'espère avoir fait comprendre au gouvernement qu'il y a des mesures que nous avons préconisées de ce côté-ci qui sont compatibles avec un déficit moindre et une activité économique accrue qui, à long terme, rapportent plus d'impôts au gouvernement.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) qui fut le premier de notre parti à prendre la parole dans ce débat, a commencé par nous dire que lorsqu'il rentrait chez lui ses commettants l'accueillaient par cette simple question: «Mais que diable faites-vous, à Ottawa?» Je suppose que les députés ne seront pas étonnés si je leur dis que c'est exactement la question qu'on me pose lorsque je vais passer les fins de semaine à la maison.

L'an dernier, le coût de la vie a augmenté de 12 p. 100. Le prix des aliments s'est accru de 13 p. 100; le coût des combustibles et des services publics, de 21 p. 100. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les gens se plaignent. Il n'est pas surprenant que les gens se demandent ce qui leur reste à faire. Il n'est pas étonnant qu'un économiste du parti conservateur, M. Michael Manfred, de Merrill Lynch, Royal Securities Ltd., ait déclaré, comme le rapporte le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, que l'inflation au Canada ira en s'aggravant plutôt qu'en s'améliorant au cours de l'année prochaine. Il n'est pas étonnant que des travailleurs qui ont la chance d'exercer un emploi, surtout lorsqu'ils sont syndiqués et qu'ils disposent d'un pouvoir de négociation, s'efforcent d'obtenir des augmentations salariales d'au moins 10 p. 100. Les travailleurs ont besoin d'une augmentation de plus de 10 p. 100 uniquement pour maintenir leur niveau de vie de l'an dernier.

J'ai été pour le moins alarmé à la lecture du discours que le ministre des Finances (M. MacEachen) a prononcé hier devant le Canadian Club. On y lit notamment ceci:

La vérité, c'est qu'en tant que nation nous n'avons droit qu'à ce que nous pouvons produire. Nous avons droit à notre produit national brut—rien de plus, rien de moins—et seule une hausse de la croissance économique peut justifier un accroissement des exigences.

La croissance économique, l'an dernier, n'a pas atteint 2 p. 100. Elle sera probablement inférieure à 2 p. 100 cette année. Si c'est là la seule perspective qui s'offre au citoyen moyen, il devrait, pour se conformer aux observations du ministre, s'attendre à subir une diminution de 10 p. 100 dans son revenu réel. Ce n'est pas là ce que le ministre demande aux autres secteurs de la société qui ne sont pas rémunérés sous forme de salaire ou de paye. Il n'a donc pas le droit de s'attendre que le Canadien moyen s'en contente.

On s'inquiète aussi du chômage. J'ai entendu le député de Kitchener (M. Lang) se féliciter de la performance du Canada à cet égard. A mon avis, il n'y a pas de quoi se féliciter quand, d'après les statistiques officielles, 945,000 personnes chô-